

SUMI DES URGENCES - MOUVEMENTS DE POPULATIONS

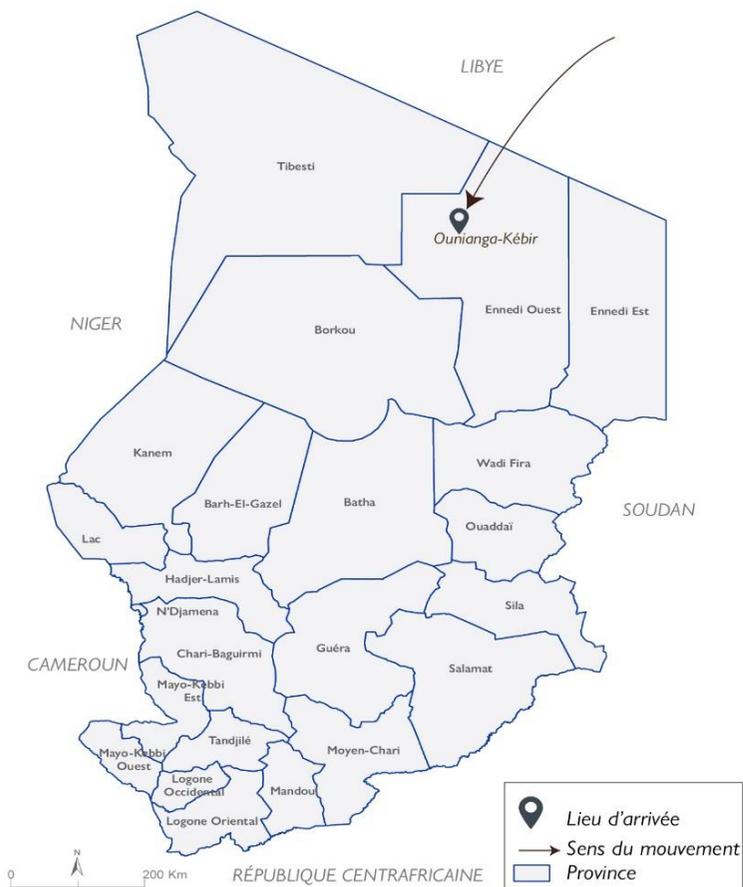
SYNTHÈSE DE DÉPLACEMENT DANS LA VILLE D'OUNIANGA-KÉBIR-TCHAD

TABLEAU DE BORD: 188

COLLECTE DES DONNÉES: 14 JUIN 2024

DATE DE PUBLICATION: 21 JUIN 2024

CARTE DU MOUVEMENT



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

CHIFFRES CLÉS



Population collectivement expulsée :
73 personnes



Raison du mouvement:
Expulsion collective



Lieu de départ:
Libye



Lieu d'accueil:
Ounianga-Kébir (Ennedi Ouest)



Mode de transport:
3 véhicules



Date du mouvement:
14 juin 2024

BESOINS PRIORITAIRES



Nourriture



Transport



Articles non-alimentaires

MÉTHODOLOGIE

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains, ainsi que sur des urgences de sécurité et climatiques. Les informations sont collectées par le biais d'entrevues avec des informateurs clés ou par des observations directes.

Ce tableau de bord présente des informations sur le déplacement ayant eu lieu le 14 juin 2024 **dans la ville d'Ounianga-Kébir, située dans la province de l'Ennedi Ouest, près de la frontière libyenne.**

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

Le 12 juin 2024, **72 ressortissants tchadiens** (dont 8 mineurs non accompagnés) et **un ressortissant nigérien** ont été expulsés collectivement de la Libye et sont arrivés dans la ville d'Ounianga-Kébir le 14 juin 2024. Ces derniers ont déclaré avoir été emprisonnés en Libye durant trois mois à quatre ans à Koufra avant d'être expulsés.

La majorité des personnes expulsées sont originaires d'Abeché, de Mao, d'Ati et de N'Djamena.

Le 15 juin 2024, ces personnes ont quitté la ville d'Ounianga-Kébir pour Faya où elles ont été enregistrées par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). De ce fait, ces derniers ont reçu de l'assistance en nourriture, en articles non-alimentaires et du transport vers leurs localités d'origine.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)

